



## Observatoire européen du plurilinguisme

Assises européennes du plurilinguisme - 2005-2008

Lettre d'information N°3 (mars 2007) (version italienne en p.a.)

<http://www.observatoireplurilinguisme.eu/>

### 1) La Charte européenne du plurilinguisme

Adhérer à la Charte, c'est la signer. La Charte est un document de référence pour les politiques linguistiques européennes. Mais elle est aussi un acte citoyen dans la perspective des 2èmes Assises de 2008. Rendez-vous donc sur le [site](#) : cliquez sur le menu "Signer la Charte en ligne" et suivez les instructions. Vous trouverez également ci-joint un formulaire à imprimer, remplir, signer et faire signer et retourner par la poste.

### 2) Parmi les dernières mises à jour du [site](#)

- Questions aux candidats à l'élection présidentielle française
- Le procès de Nanterre contre les pratiques linguistiques discriminatoires d'EuropAssistance
- Les irradiés d'Epinal, à cause d'un logiciel uniquement en anglais
- L'Estonie, agrafée par Amnesty International
- Langue et pensée uniques au ministère des affaires étrangères en France
- Un rapport franco-allemand sur la diversité culturelle en Europe

L'Observatoire est un site collaboratif qui fonctionne grâce aux informations que lui transmettent ses partenaires. Devenez correspondant de l'Observatoire et faites-le vivre dans tous les pays d'Europe. Pour cela contactez [observatoire.plurilinguisme@neuf.fr](mailto:observatoire.plurilinguisme@neuf.fr)

### 3) Une lectrice nous alerte!

Par arrêté ministériel du 12 février 2007 NOR : MAE0720069A, le ministère français des affaires étrangères réforme le concours de recrutement des secrétaires de chancellerie. Il rend obligatoire deux épreuves d'anglais (à l'écrit et à l'oral), les autres langues étant reléguées dans une épreuve facultative à faible coefficient. Auparavant, les candidats avaient à l'écrit le choix entre 10 langues étrangères dont 5 langues européennes. A l'oral, en épreuve facultative, le nombre de langues européennes était porté à 15 (les 5 antérieures + 10).

Dans le même temps, l'Organisation internationale de la francophonie multiplie les accords avec les pays européens pour former au français leurs fonctionnaires travaillant notamment avec Bruxelles.

Dans le même temps également, le ministère de l'éducation nationale affiche sa volonté de favoriser une offre diversifiée de langues vivantes après 20 ans d'un mouvement de concentration exclusive sur l'anglais.

Cherchez l'erreur!

Que nos correspondants français n'hésitent pas à demander des explications au ministre des affaires étrangères.



En tant qu'Observatoire, nous souhaitons connaître quelles sont les pratiques dans les différents pays européens : place de l'anglais et place des autres langues dans les concours de recrutement des fonctionnaires travaillant à l'international et ne travaillant pas à l'international. Merci de vos réponses précises dont les résultats seront publiés sur le site de l'OEP.

### 4) Traduction

La Charte existe aujourd'hui en version définitive en français, allemand, grec et roumain. Les traductions sont disponibles en 16 autres langues, mais il s'agit de la traduction d'une première version qu'il faut faire évoluer vers le texte définitif. La traduction est indispensable pour faire connaître la Charte dans tous les pays européens et recueillir d'ici aux 2èmes Assises un maximum de signatures. L'Observatoire ne dispose pas de service de traduction. Nous faisons donc appel à

vous tous pour participer aux ateliers de traduction mis en place sur le site. Merci de vous signaler, si vous êtes prêts à participer à cette oeuvre citoyenne.

Membres et partenaires de l'OEP : Fondateurs : Association Européenne d'Etudes et de Diffusion pour la Recherche, l'Europe et la Société (ASEDIFRES), Fondation pour le Développement de l'Enseignement International (FDEI), Association des Professeurs de Langues Vivantes (APLV), Génération Europe 21, Forum des Langues Européennes à Paris, Université de l'Europe; partenaires : Défense de la langue française (DLF), Verein Deutsche Sprache (VDS), Associazione per la diffusione della lingua e cultura italiana (ASSODILIT), Fédération internationale des professeurs de français (FIPF). L'OEP est soutenu par le ministère de la culture français et par l'Agence universitaire de la francophonie.

	<p>O E P 4 rue Léon Séché F-75015 Paris, France <a href="http://www.observatoireplurilinguisme.eu/">http://www.observatoireplurilinguisme.eu/</a> Mél : <a href="mailto:observatoire-plurilinguisme@neuf.fr">observatoire-plurilinguisme@neuf.fr</a> portable : 33 (0)6 10 38 68 90 SIRET : 483 449 377 00017</p>	
---	---	---